

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D113-2018

Séance du 13/12/2018 – Convocation du 27 novembre 2018

Compte rendu affiché le 17 décembre 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Jean-Jacques DUPERRAY, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Marine MATHEY, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA-PIRES, Marc GRAZIANA, Laurent BUFFARD, Jean-Claude FABRE, Pascal NICOT, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Gisèle COIN ; Hélène SORREL-DUNAND par Guillemette DEBORDE ; Xavier LAURE par Alain GOJON ; Annick PAKLOGLOU par Myriam MARMONIER ; Sylviane CARISSIMI par Pascal NICOT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Motion en soutien des Missions Locales

Le 18 juillet 2018, le Premier ministre a annoncé, à l'issue d'un atelier « Action publique 2022 » consacré au service public de l'emploi, la volonté d'encourager des fusions entre les Missions Locales et les agences de Pôle Emploi sous forme expérimentale. Cette annonce a été faite sans concertation préalable avec le réseau des Missions Locales.

Les expérimentations annoncées de fusion de Missions Locales avec Pôle Emploi, si elles sont mises en œuvre, ne doivent pas affaiblir les forces des missions locales :

- La spécificité de l'accompagnement global et personnalisé des 1 400 000 jeunes chaque année suivis,
- L'ancrage territorial des Missions Locales, fondé sur l'engagement politique et financier fort des élus, gages de la performance de leurs actions.

La connaissance des territoires et l'expertise de leur réseau acquises depuis plus de 35 ans font des Missions Locales un acteur incontournable dans l'accompagnement des jeunes vers l'emploi, accompagnement qui doit être absolument distingué de celui, tout aussi important, des demandeurs d'emploi.

Il s'agit d'un accompagnement spécialisé qui peut intégrer un accompagnement à l'autonomie, à la mobilité, à la santé... Les outils, les méthodes, les savoir-faire ne sont donc pas identiques.

Les Missions Locales sont les acteurs territoriaux des politiques de jeunesse et les opérateurs du déploiement des dispositifs publics d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

De plus, les Missions Locales ont un lien privilégié avec les élus locaux de par le travail partenarial mis en place avec les communes. Chaque Mission Locale est d'ailleurs présidée par un élu local. Or, la note d'explication du processus de rapprochement transmise aux directions régionales de Pôle Emploi indique que la procédure opérationnelle donne tout pouvoir aux directeurs territoriaux de Pôle Emploi, tout en précisant que "la participation aux expérimentations doit s'accompagner d'un engagement des élus à maintenir le niveau de leurs subventions pendant toute la durée de l'expérimentation".

L'ensemble des Présidents de Missions Locales, à travers l'Union Nationale des Missions Locales, quelle que soit leur appartenance politique, l'AMF ainsi que plusieurs Régions sont opposés et des motions et vœux ont été adoptés en ce sens.

La Commune de Neuville-Sur-Saône :

- **AFFIRME son soutien aux Missions Locales et au rôle des élus locaux dans leur gouvernance**
- **S'OPPOSE aux obligations de fusion et encourage le renforcement du partenariat entre les Missions Locales et Pôle Emploi dans l'intérêt des jeunes et des entreprises et demande donc au Gouvernement :**
 - **De clarifier ses intentions quant à l'avenir du réseau des Missions Locales**
 - **D'engager une concertation réelle avec les collectivités territoriales, les Missions Locales et les partenaires de la politique de l'emploi.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 13 décembre 2018
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 16/12/2018
- Publication ou affichage le 16/12/2018
Valérie GLATARD, Maire.

